

ELECTIONS AU CONSEIL DE L'IUT 2

Scrutin du 10 au 12 décembre 2024

Collège C : Enseignants du second degré, et personnels assimilés

Sièges à pourvoir : 4 titulaires

Liste Transformons le dialogue des acteurs et des formations

Présence d'une profession de foi

- 1- CHABOUD Julien
- 2- CASSIER-HANS Barbara
- 3- BARDOLPH Luc
- 4- KOLB Florence

Contribuons à la diversité des idées, pour les acteurs et les formations

C'est le sens de la candidature des listes « **Transformons le Dialogue des Acteurs et des Formations** » aux Conseils de l'IUT2 et de l'EUT. Comme lors des précédentes élections, nous proposons une liste alternative pour l'IUT2 et l'EUT. Elle est indépendante de la présidence de l'UGA, de la direction de l'IUT2, de la direction de l'EUT et de toute organisation syndicale. Son objectif est que la diversité des opinions des personnels soit représentée.

Dans la continuité de la mandature qui s'achève, nos élus, issus de différents départements et de chaque catégorie de personnels enseignants, seront, par leur présence et leur implication, sources de proposition. Ils veilleront à la plus grande transparence dans les prises de décision ainsi qu'à une indispensable concertation avec les équipes pédagogiques ou administratives.

La mise en œuvre du BUT a impacté nos formations et notre cadre de travail, nous voulons œuvrer au maintien de formations de qualité, dans le respect des personnels et des étudiants. Au-delà de l'intérêt du service public, nous nous engageons à porter la voix de chaque département et chaque site.

Notre IUT a su trouver sa place au sein de l'EUT aux côtés de l'IUT1 et de l'IUT de Valence. Toutefois, le développement de l'EUT a modifié le fonctionnement de notre composante, a déplacé le niveau de prise de décision, les prérogatives de notre conseil. Il nous apparaît essentiel dans ce contexte de veiller au maintien de nos spécificités et de nos ressources.

Nous souhaitons œuvrer pour

- De la transparence et de la concertation relatives à la gestion des personnels, en veillant à une égalité de traitement ;
- Une vigilance accrue sur la charge de travail pesant sur les personnels ;
- Une plus grande solidarité entre les départements et entre les services, une réelle subsidiarité afin que chacun se sente pleinement acteur de notre IUT.

Du 10 au 12 décembre 2024, vous serez amenés à élire vos représentants au Conseil de l'IUT2 et au Conseil de l'EUT. Le conseil de l'IUT2, élu pour 4 ans, a pour missions de définir et de mettre en œuvre la politique générale de l'IUT2, ses orientations stratégiques (ouverture et orientation des formations, capacité d'accueil, règlement des études...), élire tous les 5 ans le directeur de l'IUT2, approuver la nomination des chefs de départements, voter le budget de l'IUT2, et est consulté par l'Université sur la répartition des emplois et les recrutements etc. Le conseil de l'EUT, émanation des conseils des 3 IUT, veille à la cohésion des 3 IUT dans le respect de la stratégie développée par l'UGA.